



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E125996

VALABLE JUSQU'AU 15/04/2027

ÉDITÉ LE

25/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ARRAS 2012B00666

Siret : 751 889 213 00029

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 0056774/V

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1244000 / 001 648078/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000 / 001 648078/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : BG RENOVATIONS

50 RUE NATIONALE
59133 CAMPHIN-EN-CAREMBAULT

Téléphone : 06 14 88 28 59

Fax :

Portable : 06 14 88 28 59

Site Internet : <http://www.bg-renovation.fr>

E-mail : bg.renovation.extension@gmail.com

Responsabilité légale :

COUTURE SOPHIE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E) / STURBOIS GREGORY GÉRANT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/06/2025
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Carreleur, Charpentier, Couvreur, Maçon, Menuisier, Peintre, Plâtrier / Plaquiste)	15/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	11/06/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	11/06/2025
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	24/05/2023
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.